
RAPPORT

DE L'ATELIER REGIONAL AFRIQUE FRANCOPHONE SUR LE THEME :

« ACCAPAREMENT DES TERRES EN AFRIQUE FRANCOPHONE : IDENTIFIER ET PROMOUVOIR DES SOLUTIONS ENDOGENES POUR S'EN SORTIR »

21 AU 23 NOVEMBRE 2017 À ABIDJAN

INTRODUCTION

Du 21 au 23 novembre, à Abidjan, au centre CERAO, s'est tenue tenu un atelier intitulé: « Accaparement des terres en Afrique francophone : Identifier et promouvoir des solutions endogènes pour s'en sortir ». Il fait suite à une conférence organisée par la plateforme "Our land is our life", une collaboration entre des organisations de la société civile (OSC) et l'Eglise. Cette conférence a eu lieu à Limuru, au Kenya, du 22 au 26 novembre 2015, et avait réuni une centaine d'organisations et suscité des engagements dans les diocèses de pays anglophones et lusophones. Alors que le problème de l'accaparement de terres touche tout le Continent, l'Église est encore peu mobilisée sur cette question dans sa partie francophone, il est urgent pour elle de participer aux actions concrètes pour endiguer le phénomène. C'est ce qui justifie l'engagement de la Conférence Épiscopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest (RECOWA/CERAO), le Symposium des Conférences Épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM/SECAM), Africa Faith & Justice Network (AFJN) et Africa-Europe Faith & Justice Network (AEFJN), JINUKUN-COPAGEN (Point focal Béninois de la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain), AFSA (Alliance for Food Sovereignty in Africa), CICODEV Afrique, la CECCI (Conférence des Evêques Catholiques de Côte d'Ivoire), la Convergence globale des luttes pour la Terre et l'Eau – Afrique de l'Ouest (CGLTE-AO) et la CIDSE d'organiser cet Atelier Régional qui devrait servir de déclic pour l'Afrique francophone.

Le but de l'atelier était de renforcer les réseaux de lutte contre l'accaparement des terres et pour une meilleure gouvernance foncière en Afrique.

Ses objectifs étaient de :

- Partager les résolutions de la conférence de Limuru avec les acteurs des Églises Catholiques et des Organisations de la Société civile d'Afrique francophone, qui n'étaient pas présents au Kenya en novembre 2015 ;
- Renforcer la collaboration entre les organisations de l'église et les organisations non ecclésiales à l'appui de la résistance à l'accaparement des terres, et sensibiliser et engager les acteurs de l'église qui ne sont pas encore impliqués ;
- Faire l'état des lieux de l'accaparement des terres à partir des témoignages des participants, sélectionnés selon les motifs, les catégories d'acteurs et les régions les plus touchées ;
- Développer une stratégie de diffusion et d'institutionnalisation des pratiques endogènes de lutte contre l'accaparement des terres et de gestion foncière durable ;
- Mettre en place un observatoire du foncier rural en Afrique francophone pour maintenir l'éveil des consciences sur le fléau de l'accaparement des terres et créer une synergie entre les actions de résilience.

Après une présentation du contexte et de différents cas d'accaparement des terres en Afrique, la Conférence s'est attachée à rechercher des stratégies pour contrer le fléau et renforcer la résilience des communautés.

SESSION 1 : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Père Joseph AKA de la CERAO, qui recevait la Conférence dans le Centre CERAO de Pastoral et de Mission à Abidjan, a salué et présenté les délégations dans leur diversité (acteurs, pays...) : 87 personnes venant de 21 pays - Allemagne, Belgique, Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Ghana, Guinée, Italie, Madagascar, Mali, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, les États-Unis d'Amérique. Les participants sont des représentants de la société civile africaine, ONGs,



associations citoyennes, mouvements sociaux et de l'Église Catholique dont 9 évêques et plusieurs organisations socio-caritatives ecclésiales ainsi que des partenaires techniques et financiers tels que l'AEFJN ou la CIDSE et ses membres.

Ensuite, des responsables de l'Église, de l'État ivoirien et de la Société Civile ont pris la parole en insistant tous, sur l'importance de la terre et la nécessité de lutter contre son accaparement par les investisseurs au détriment des populations.

- Monseigneur Alexis TOUABLI, 2e Vice-président de la Conférence Épiscopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest qui représentait Nsgrs Ignatius A. KAIGAMA et Ignace D. BESSI respectivement Président de la Conférence Épiscopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest et la Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire a mis en évidence que l'accaparement de terres en Afrique Francophone est un problème grave, « c'est un problème réel : Il s'agit de la terre, donc de la vie, car la terre est le support de la vie, de la vie de l'homme ».

- Monseigneur Lucius Iwejuru Ugorji, Évêque d'Umuahia et Président de la Commission Justice, Développement et Paix de RECOWA a souligné que « L'accaparement des terres est devenu un grave sujet de préoccupation, car de nombreuses communautés rurales sont dépossédées des terres dont elles dépendent pour leur énergie et leurs moyens de subsistance ».

- Le Colonel ME KOUAME Martial, Représentant de Monsieur Le Ministre des Eaux et Forêts, M. Alain Richard DONWAHI a déclaré : « Toute la problématique réside donc dans la conciliation entre les intérêts du pays et ceux des populations qui ont des besoins primaires de sécurité alimentaire et d'accès à la terre. Les États sont donc mis en face de leur responsabilité par rapport à leurs populations auxquelles, ils ont le devoir d'apporter le bien-être, la protection et la justice contre les forces internationales ».

- Mme Kadidja KONE de la CGLTE Afrique de l'Ouest a dit que la Convergence Globale des luttes pour la Terre et l'Eau « se réjouit de cette conférence combien importante au regard de la diversité de ses participants. Car il était temps que les religieux sortent de leurs lieux de cultes pour dire non aux accaparements des terres, pour la simple raison que tout ce qui impacte la vie intéresse l'Église ; la terre c'est la vie ; donc l'Église a le devoir de s'intéresser à l'accaparement des terres ». Puis elle a ajouté que « la terre, l'eau et les semences paysannes ne sont pas des marchandises mais plutôt des biens communs que nous devons préserver pour les générations futures ».

- Mme Claire QUENUM de l'AFSA, a continué en ces termes « Notre message [de l'Alliance for Food Sovereignty in Africa] est de promouvoir l'agroécologie et de reconnaître le droit des communautés et des personnes à contrôler et utiliser les terres, les eaux, les forêts et leur milieu de vie pour produire leur nourriture pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate (afin d') atteindre la souveraineté alimentaire en Afrique à travers la pratique de l'agriculture familiale » avant de renforcer le souhait « qu'après la présente conférence, l'Église et les organisations de la société civile puissent trouver une stratégie d'action » commune.

- Monseigneur Joseph SIPERI, Nonce Apostolique en Côte d'Ivoire a insisté sur le rôle de l'Église « ...un devoir de formation humaine, donc éducationnel dans le sens le plus intégral, vis-à-vis des populations. Notre rôle doit être aussi celui de collaborer avec les gouvernements, les Élus et les Institutions étatiques, pour qu'ils veillent à garantir une survie des peuples, qui sans la terre deviennent malheureusement errants, affamés et, des fois, migrants. Nous devrions, enfin, mener des actions concrètes en faveur des plus démunis, pour leur assurer les moyens nécessaires pour un développement humain durable ».

SESSION 2 : INSTRUMENTS OFFICIELS DE GESTION ET PRATIQUES FONCIÈRES

1. CONTEXTE DU PHENOMENE D'ACCAPAREMENT DE TERRES EN AFRIQUE

1.1 ÉTAT DES LIEUX DU PHENOMENE DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES¹

Mme Kadidja KONE, de CGLTEAO/COPAGEN a précisé que le phénomène d'accaparement des terres est une réalité qui a commencé à s'aggraver au début des années 2000. Bien qu'il reste difficile d'avoir les données sur le phénomène, il n'a cessé d'augmenter comme le montrent des chiffres : 45 millions d'hectares en 2009 soit 10 fois plus de surfaces qu'au cours de la décennie écoulée (Banque Mondiale, BM), 56,6 millions d'hectares en 2011 (BM), 80 millions d'hectares en 2012 (Land Matrix, LM). Plusieurs actions sont menées par la société civile dont : (i) la sensibilisation et l'appui conseil aux villages victimes ; (ii) la formation et l'assistance juridique (parajuristes) ; (iii) le dialogue politique ; (iv) l'implication des communautés à toutes les discussions sur les questions foncières ; (v) le plaidoyer-lobbying pour des lois législatives facilitant un accès sécurisé à la terre ; (vi) la mise en place d'un système d'information et de protection des leaders défendant les droits des communautés. (Présentation n°1 dans les Annexes)

1.2 REVUE DES CADRES DE REFERENCE REGIONAUX ET INTERNATIONAUX POUR L'ELABORATION DE POLITIQUES FONCIERES² par Mr Famara DIEDHIU

Le phénomène d'accaparement des terres est devenu un fléau du fait, entre autres, de l'intérêt des investisseurs étrangers et nationaux pour le foncier agricole, l'urbanisation, d'une part, et d'autre part, à cause du manque de reconnaissance/protection suffisante des régimes fonciers traditionnels/coutumiers, en particulier pour les femmes.

Un encadrement juridique commence à émerger pour contrer le phénomène :

Sur le plan international, ont été cités : *Les Directives Volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) FAO / CSA de 2012, *Les principes pour un Investissement Agricole Responsable - RAI (FAO/ CFS), *La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son Protocole facultatif, *La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), *La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), *Les Objectifs de Développement Durable (ODD).

¹ Cf. détails sur :

http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/convergence_globale_des_luttes_pour_la_terre_et_l_eau_mise_en_page_1.pdf

²Cf. Rapport AFSA : <http://afsafrica.org/wp-content/uploads/2017/12/TRENDS-EMERGING-FR-ONLINE-SINGLE-PAGES.pdf>

Sur le plan panafricain, il existe : *Le Cadre et les Lignes Directrices (F&G) de l'Union Africaine (U.A) sur la politique foncière en Afrique, *Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), *Les principes directeurs sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique (LSLBI Principes), *La Convention de Kampala sur les personnes déplacées. Malheureusement les efforts de respect de ces cadres juridiques sont assez faibles et sont pourtant des arguments solides sur lesquelles la Société Civile peut tenir pour renforcer les droits fonciers des communautés. (Présentation n°2 dans les Annexes)

2 PRESENTATIONS D'EXPERIENCES DE RESISTANCE A L'ACCAPAREMENT DES TERRES

2.1. DOMAINE DES EXPLOITATIONS MINIERES

2.1.1 LE CAS DE CINJIRA/LUHWINDJA AU SUD KIVU, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) PAR MR RAOUL KITUNGANO MULONDANI

En RDC, la loi de 1973 stipule que toute terre (sol et sous-sol) est la propriété de l'Etat et que l'Etat a le droit de donner des concessions à des tiers. Lorsque le groupe canadien BANRO a obtenu une concession pour extraire de l'or par l'intermédiaire de sa filiale congolaise, TWANGIZA MINING, 273 ménages ont été victimes d'expropriations illégales. *Actions entreprises* : Les recherches sur le terrain révèlent que les dommages diffèrent selon qu'il s'agit de l'expropriation des champs, des fermes, de la délocalisation d'un village, de la pollution ou de la dégradation de l'environnement. La société civile a formulé des propositions d'amendements au nouveau Code Minier, par exemple « en cas de déplacement des populations, l'opérateur minier est tenu préalablement de procéder à l'indemnisation, à la compensation et à la réinstallation des populations affectées » (Présentation n°3 dans Annexes)

2.1.2 LE CAS SEPHOS A KOUDIADIENE, SENEGAL PAR MR AMADOU KANOUTE

L'entreprise Sénégal Phosphates - SEPHOS SA, une filiale du Groupe espagnol TERVALIS n'a pas respecté la législation nationale car les populations n'ont pas été consultées en amont, il n'y avait pas eu d'étude d'impact environnemental préalable, la société n'a pas créé de fonds de réhabilitation de l'environnement. La société minière n'a pris aucune mesure pour protéger les populations contre les poussières rejetées par les opérations minières et les risques d'accidents. Face à cette situation, la société civile s'est engagée pour accompagner les populations. *Actions entreprises* : mobilisation des villageois, documentation des cas et restitution auprès des populations, campagnes media et internationales (Audition au Parlement Européen, Conférence publique à Madrid, dans le pays d'origine de l'entreprise). *Résultats* : Mise en place de plateformes de dialogue. Une charte SEPHOS-populations en gestation prévoit entre autres un plan de réhabilitation environnemental et social des sites, des mesures opérationnelles pour réduire la poussière, des propositions de formation pour améliorer l'employabilité des jeunes, un appui pour l'accès à l'eau et la fourniture de médicaments. (Présentation n°4 dans Annexes)

2.2 DOMAINE DES EXPLOITATIONS DE FORETS

2.2.1 LE CAS DE SIAT A PRIKRO, COTE D'IVOIRE PAR MR SINAN OUATTARA

Environ 11 000 ha de terres sont arrachés aux communautés pour être octroyés par l'Etat à la compagnie hévéicole de Prikro (CHP) pour un projet de plantation industrielle. Les communautés contestent ce projet alors que l'Etat veut la réalisation de ce projet à tout prix. En juillet 2015, la résistance des Communautés est réprimée et de nombreuses personnes sont emprisonnées, d'autres tuées suite à une descente musclée des forces de l'ordre à Famienkro. Ce déplacement forcé de population a provoqué la violation de nombreux droits humains. Face à cette injustice, la société civile a assisté les populations pour dire non ensemble et pour faire face aux différentes procédures juridiques et judiciaires sans craindre pour leur vie. L'État ivoirien doit prendre des mesures pour protéger ses populations mais aussi garantir le développement de leurs activités d'agriculture. Des représentants de cette communauté ont participé à la conférence et un documentaire sur ce cas a été projeté. (Présentation n°5 dans Annexes)

2.2.2 ETUDES ET RAPPORTS SUR LES FORETS EN COTE D'IVOIRE PAR MR SINDOU BAMBA

Le Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH) a produit plusieurs rapports sur les évacuations forcées des agriculteurs dues à la course à l'acquisition de grandes plantations qui détruisent massivement les forêts. La raison est la production de cacao et d'autres ressources naturelles qui finissent sur des marchés mondiaux avec la complicité de multinationales. Ce phénomène est devenu préjudiciable aux droits humains, mais aussi à l'Etat de Côte d'Ivoire. Le RAIDH a recommandé des solutions endogènes telles que (i) réformer les politiques sur le droit foncier en Afrique francophone pour une meilleure reconnaissance des droits des populations sur les terres héritées de leurs ancêtres et des droits de propriété coutumière ; (ii) renforcer et sécuriser les droits fonciers en clarifiant la question de la propriété privée de l'Etat et celle du domaine rural villageois, (iii) ré-immatriculer et créer un Comité de contrôle sur les terres villageoises auquel sera transféré le pouvoir de gestion des transactions foncières. Le RAIDH propose de plus un renforcement des capacités des communautés locales contre l'accaparement des terres. (Présentation n°6 dans Annexes)

2.3 DOMAINE DE L'AGRI-BUSINESS³

La problématique de l'accaparement de terres en lien avec l'agri-business se traduit par la prise des terres occupées et exploitées par les populations pour leur subsistance par les investisseurs étrangers ou nationaux pour l'agriculture commerciale. Les cas présentés

³Agriculture dont la performance dépend de la concentration de vastes étendues de terres entre les mains d'une personne (physique ou morale), des semences très exigeantes en produits agrochimiques de synthèse et de grandes quantités d'eau et dont l'objectif premier n'est pas de nourrir la population locale.

montrent que cela se passe selon des modalités qui entraînent des conséquences néfastes sur les populations.

2.3.1 LE CAS BABATOR, GHANA PAR MR KOFFI WISDOM

Une société britannique spécialisée dans l'investissement – AgDevCo - a acquis 10.200 hectares pour 50 ans à Babator. Une fois les terres acquises, l'entreprise n'a réalisé aucune des promesses faites auparavant alors que les habitants ont subi des conséquences graves telles que la perte de leurs moyens de subsistance, l'exposition des membres de la communauté au vol, la tentative de migration non sécurisée des jeunes... *Actions menées* : La communauté s'est concertée et s'est plainte auprès du conseil traditionnel. L'engagement de Caritas a suscité un dialogue politique sur le droit foncier dans le pays. *Résultats obtenus* : Prise de conscience des acteurs principaux grâce au dialogue politique national, accroissement des connaissances sur les transactions foncières et sur l'accaparement des terres, le parlementaire de la communauté fait une restitution à la communauté en cas de transaction foncière, la communauté s'est unie et s'apprête à collaborer avec les organisations de la société civile pour récupérer ses terres. (Présentation n°7 dans Annexes)

2.3.2 LE CAS DE KOUANKOUFOUANOU, BURKINA-FASO PAR MR ALI DE GOAMMA TAPSODA

Un reportage projeté pendant la présentation a montré un cas où plus de 7000 personnes ont été déguerpies par les forces de l'ordre sur ordre du gouverneur de la région. La raison officielle de ce déguerpissement est l'occupation illégale d'une zone pastorale, ce que réfutent les habitants. *Actions menées* : des organisations de la société civile ont fait un plaidoyer auprès des autorités coutumières, religieuses et politiques, ont réalisé un diagnostic de la situation, pris à témoin l'opinion publique et réinstallé les déguerpis. *Les principaux résultats obtenus* sont la mobilisation des communautés locales, l'adhésion des autorités à la cause des habitants et la volonté des déguerpis de rejoindre progressivement le site. *Les principales leçons retenues* sont : (i) la nécessité d'associer les communautés locales et la société civile dans la gestion des conflits; (ii) l'instauration d'un dialogue social inclusif; (iii) la protection juridique des communautés locales ; (iv) l'encouragement du développement local; (v) la mise en place de Cercles de Veille sur la Terre (CVT), d'un Observatoire national sur le foncier, d'un mécanisme de gestion communautaire du foncier, de Forum d'action citoyenne (FAC) et d'un cadre de CONVERGENCE des résistants. (Présentation n°8 dans Annexes)

2.3.3 LE CAS DU VILLAGE D'AGBLADA, BENIN PAR MR BERTRAND YEHOUEYOU

La Synergie Paysanne -SYNPA- a mené une étude dans la commune de Djidja, département du Zou situé au centre du pays. Les terres ont été achetées, les acquéreurs sont tous de nationalité béninoise. 93% des surfaces achetées étaient à l'origine des terres communautaires, où étaient cultivés de produits vivriers. Dans le village d'Agblada, près de 100% des terres ainsi acquises sont thésaurisées. *Les actions entreprises* ont été (i) une saisine de la justice par la communauté pour récupérer les terres accaparées, (ii) une sensibilisation des populations sur la loi

foncière en vigueur, (iii) la mise à disposition d'un expert foncier rural en vue de défendre les intérêts de la communauté avec l'assistance d'un avocat-Conseil. *Les leçons à tirer sont* (i) Les organisations de la société civile (OSC) doivent se mettre dans une dynamique de convergence des luttes, (ii) Il faut davantage de moyens pour permettre aux OSC de jouer efficacement leur rôle de veille et de renforcer les capacités de nos communautés, (iii) pour que les victimes développent des résistances à l'accaparement de terres. (PRESENTATION N°9 DANS ANNEXES)

2.4 DOMAINE DE LA LEGISLATION

La lutte contre les accaparements des terres des communautés peut passer par un travail sur la législation, notamment en faisant un plaidoyer pour la prise en compte des droits des communautés dans les textes et en créant les conditions matérielles de leur réalisation. C'est ce qui ressort du travail de la société civile malienne et de l'influence d'une réforme foncière pour la promotion de certificats fonciers pour les paysans à Madagascar.

2.4.1 SECURISATION FONCIERE DANS LE DIOCESE DE TSIROANOMANDIDY, MADAGASCAR PAR SŒUR MODESTINE

Les procédures d'obtention d'un titre foncier auprès des services fonciers de l'État sont longues et trop coûteuses pour les populations. Une réforme foncière a été mise en place en 2005 et la loi N° 2006-031 a réglementé la compétence des communes pour délivrer des certificats fonciers sur « les propriétés privées non titrées » à travers les guichets fonciers. Mais toutes les communes n'ont pas les moyens de se doter d'un guichet foncier. Le projet Vahatra du Diocèse de Tsiroanomandidy, dirigé par des religieux (Sœur Modestine), a décidé de travailler dans la sécurisation des terres des paysans avec le soutien de Misereor. Ses *objectifs* sont principalement : (i) l'appui aux communes pour mettre en place un guichet foncier et (ii) l'accompagnement des ménages dans les procédures. Les *activités principales* incluent la formation des techniciens et l'équipement des guichets fonciers, la conscientisation des membres du conseil communal à réduire raisonnablement les coûts d'acquisition du certificat foncier, la mise en place d'une stratégie de certification groupée. Les *résultats* sont la création de 11 guichets fonciers et la délivrance de 3000 certificats fonciers aux paysans. (Présentation n°10 dans Annexes)

2.4.2 STRATEGIE D'ELABORATION D'UNE LOI FONCIERE AGRICOLE (LFA), MALI PAR MR MOUSSA M. COULIBALY

Le Collectif Malien contre l'Accaparement de Terres (CMAT) s'est mobilisé pour défendre les droits des communautés villageoises dans le cadre de la conception d'une Loi Foncière Agricole. Les *objectifs* étaient : (i) La sécurisation des droits fonciers individuels ou collectifs, des droits des exploitations agricoles familiales, (ii) L'accès des femmes et des jeunes aux terres agricoles aménagées, (iii) La mise en place de commissions foncières villageoises. Le

processus d'élaboration a consisté en (i) une rédaction de l'avant-projet par des consultants, (ii) un dialogue politique organisé dans toutes les régions, (iii) une validation sociale de l'avant-projet avec tous les différents acteurs. Parmi les *innovations de la loi foncière* promulguée en 2017 figurent la reconnaissance de l'existence de droits fonciers « coutumiers », le développement de nouveaux outils pour les sécuriser dans leur diversité et la création d'institutions foncières locales avec lesquelles les autorités coutumières doivent « composer ». Les *instruments de travail* importants sont le dialogue et une synergie des acteurs, la construction d'une vision commune sur les droits fonciers coutumiers et une mobilisation civile (marches, ateliers, rencontres...). La mobilisation sera maintenue pour que les décrets d'application restent cohérents avec les objectifs de la loi. (Présentation n°11 dans Annexes)

REFLEXIONS COLLECTIVES SUR LES CAS PRESENTES

Quatre groupes thématiques - Mines, Forêts, Agribusiness et Législation - ont été constitués pour collecter les réflexions des participants sur l'ensemble des cas présentés.

La restitution en assemblée plénière a montré que les groupes ont été interpellés par (i) la dimension continentale, voire mondiale et l'ampleur du phénomène d'accaparement des terres qui n'épargne pas les autres ressources comme l'eau, la semence et les ressources halieutiques, (ii) l'influence des acteurs internationaux tels que la Nouvelle Alliance G8 ou la Banque Mondiale ainsi que la complicité et la corruption des acteurs nationaux et locaux, (iii)



l'existence des lois éparpillées, non appliquées.

Ils ont été touchés par les violations des droits humains liées aux accaparements de terres, en plus de l'impact négatif en termes de santé publique et la mise en danger de la vie des enfants ainsi que le caractère dérisoire, voire l'absence de compensations.

L'impact des crises politiques sur l'accaparement des ressources forestières et minières ainsi que le dilemme entre la nécessité des investissements (censés apporter emplois, croissance, etc.) et la protection des droits des populations ont aussi retenu l'attention des participants dans les groupes.

Les risques redoutés par les participants sont (i) les menaces, intimidations, criminalisation, voire l'arrestation, emprisonnement et meurtre des populations victimes et de leurs défenseurs ; (ii) la vulnérabilité des populations, la faiblesse des gouvernements et de la société civile face aux multinationales, (iii) et l'existence des instruments juridiques volontaires et non contraignants.

SYNTHESE DES LEÇONS TIREES :

Les différents cas présentés ont montré l'importance de l'**organisation** des communautés locales dans le succès de leurs actions face à l'accaparement de leurs terres, de leur **éducation et formation** avant qu'elles ne soient atteintes, de leur **information** sur les lois et les droits. Pour cela, les actions multiacteurs sont précieuses, notamment l'«accompagnement» des organisations de la société civile et le «travail avec les structures de l'Eglise». «Affirmer le droit au refus». «Rien ne peut compenser le déracinement des gens qui ont été arrachés de leur terre car il existe entre leur terre et eux un "lien existentiel"». Les terres accaparées doivent être «retournées à leurs propriétaires». «**Nous ne pouvons pas rester indifférents** parce que **nous sommes tous concernés** par l'accaparement des terres qui est une «résolution des problèmes d'immédiateté sans une vision lointaine des conséquences néfastes futures», «un jour tu seras touché toi aussi». «Si la population s'appauvrit trop», la situation «va exploser», «même les multinationales et l'Etat ne pourront plus subsister». **Agir à tous les niveaux**. Les facteurs de blocage sont le profit immédiat, l'intérêt personnel et les initiatives solitaires. Informer également les divers responsables et autorités. Les méthodes efficaces sont les actions à la base pour promouvoir l'intérêt à protéger les terres en vue de l'intérêt général, l'utilisation des techniques modernes de médiation, la mise en place de réseaux et de systèmes de gestion des risques.

SESSION 3 : STRATÉGIES POUR CONTRER LE FLÉAU D'ACCAPAREMENT DES TERRES ET RENFORCER LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS

1. DEFINITION DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES PAR L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS

Il y a accaparement des terres quand les acquisitions foncières se font dans les (ou dans la combinaison des) conditions suivantes :

- Injustice et non-respect de la dignité humaine,
- Violation des droits humains, notamment les Droits économiques, sociaux et culturels (DESC)
- Violation des législations en vigueur (aux niveaux national, régional et international)
- Absence de transparence

- Quand il n'y a pas de consultation ni de consentements préalables et éclairés des communautés concernées,
- Quand il y a risque de concentration du pouvoir foncier dans les mains d'une seule personne physique ou morale,
- Quand il n'y a pas une compensation juste, proportionnée et durable.

2. SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS RÉGIONAUX, DES ACTEURS RELIGIEUX ET DES PARTENAIRES

La Région **Afrique Centrale** s'est engagée à mettre en place une stratégie commune d'influence des réformes foncières en cours dans les pays de cette sous-région sous la responsabilité de l'antenne Cameroun d'AEFJN.

En **Afrique de l'Ouest**, sous la responsabilité d'AFSA, les représentants de la Région se sont engagés à mener une étude sur les réformes foncières en cours afin de faire un plaidoyer pour la prise en compte de l'équité et de la dignité par les cadres légaux de gestion du foncier.

Les représentants de **Madagascar** se sont engagés à valoriser les droits légitimes endogènes pour harmoniser la gestion foncière des propriétés communautaires à Madagascar d'ici 3 ans.

Les responsables de l'**Église Catholique** présents à la conférence (Archevêques, évêques, prêtres, religieux et religieuses) ont émis le vœu de renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile et ont pris l'engagement de travailler avec elles contre l'accaparement des terres dans les différents pays. L'Église s'est fixé divers objectifs à atteindre d'ici novembre 2018 :

- Transmission de la déclaration commune à toutes les instances de l'Église dans nos pays d'ici le 1er janvier 2018.
- Recensement des structures sociales et mise en place d'un réseau interne des organisations de l'Église qui travaillent sur la question sociale d'ici mai 2018,
- Organisation d'un atelier de formation pour les agents pastoraux et laïcs. Juin 2018,
- Démarches en vue d'une déclaration commune par le SCEAM. (Préparer le document de travail pour la rencontre du comité permanent) novembre 2018. Promulgation de la déclaration lors du jubilé de 2019,
- Au cours de l'année : Appropriation du nouveau dicastère sur le développement intégral de l'homme, Renforcement des actions sur le terrain, Redynamisation des structures et mouvements d'action sociale et catholique comme Caritas, J&P...,
- Recadrage de la pastorale sociale par les évêques,
- Implication dans l'initiative de SCEAM pour la préservation de la forêt du bassin du Congo.



Les partenaires présents ont notamment suggéré des voies de renforcement du réseau des organisations d'Église et de la société civile présentes à la conférence à travers les points suivants :

1. Mise en place d'un « point focal » chargé du suivi de la mise en œuvre
2. Saisir l'opportunité du cinquantenaire du SECAM en 2019 pour intégrer une déclaration.
3. Saisir l'opportunité de la Caravane début 2018 pour ouvrir un espace de discussion.
4. Poursuivre la formation des Conférences Épiscopales Nationales sur les législations.
5. Établir et rendre fonctionnels les bureaux de liaisons parlementaires des Conférences Épiscopales nationales pour un plaidoyer efficace au niveau des pouvoirs publics.
6. Renforcer le partenariat entre les OSC et l'Église.

3. SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS PAR PAYS

Parmi les 21 pays présents à la conférence, 12 représentés par plus d'une organisation⁴ ont pris l'engagement de travailler sur la lutte contre l'accaparement des terres.

Bénin : Contribuer à une meilleure gestion des forêts

Burkina-Faso : Plaidoyer pour l'adoption d'un code minier qui respecte tous les droits humains.

Cameroun : Plaidoyer pour une législation favorable à l'accès équitable aux ressources forestières et foncières

Côte d'Ivoire : Rétablir les droits de propriété des populations de Famienkro sur leurs terres.

Ghana : Mobiliser et renforcer les plateformes d'organisations de la société civile, le gouvernement local et les acteurs travaillant sur la communauté et la terre.

Madagascar : Les communautés locales des 22 régions de Madagascar sont en mesure de se défendre contre toutes formes de violation de leurs droits face aux projets miniers dans 3 ans.

Nigeria : Former des synergies d'acteurs bien informés, conscients et prêts à agir.

République Démocratique du Congo : Contribuer à l'amélioration de la transparence dans la Gouvernance minière, foncière et forestière de la République Démocratique du Congo.

Sénégal : Renforcer la capacité des communautés à mieux comprendre les enjeux de l'agrobusiness et à contribuer à l'élaboration de leur plan de développement local.

Tchad : Sécuriser les terres des communautés pauvres.

Togo : Faire prendre conscience aux collectivités de l'urgence et de la nécessité de préserver et de défendre leur patrimoine commun qui est la terre.

⁴ Certains pays étaient représentés par un religieux (évêques) ou par une seule personne.



Les leaders dans la réalisation de ces engagements au niveau de pays sont des responsables des organisations d'Église (Commission Justice et Paix...) ou des organisations de la société civile.

La législation apparaît comme la thématique principale de l'engagement de différents pays. Non seulement plusieurs pays l'ont inscrite comme leur thématique d'engagement, mais ceux qui ont choisi de travailler sur la forêt, les mines ou l'agribusiness ont formulé des initiatives ou activités liées à la promotion d'une nouvelle législation ou au respect de la législation existante.

L'amélioration de l'équité dans la gestion des ressources foncières, forestières et minières apparaît comme l'objectif principal que les différents pays veulent réaliser par leur engagement. Plus spécifiquement, les propositions visent une prise en compte des droits des populations dans le cadre et la pratique de la gouvernance des ressources. Les stratégies et activités tournent autour de trois axes :

- Sur le plan organisationnel, la constitution de synergies et des réseaux de travail et la mobilisation des populations ; en particulier la synergie entre l'Église et la société civile est priorisée.
- Sur le plan stratégique, les actions privilégiées sont les études diagnostiques (pour connaître la situation et l'état de la législation, identifier les bonnes pratiques), leur restitution auprès des populations, le plaidoyer/lobbying auprès des décideurs.
- La sensibilisation et le renforcement des capacités des populations occupent une place importante dans les actions proposées par les différents pays.

Les pays se sont engagés sur un an (novembre 2017- novembre 2018) dont les premières activités (restitution de la conférence au niveau des pays) débiteront en décembre 2017. Novembre 2018 étant la période d'une nouvelle conférence régionale où les résultats de différents engagements nationaux et régionaux peuvent être partagés et évalués.

CONCLUSION

Les responsables qui ont organisé et facilité cet atelier régional d'Abidjan se sont réunis dès le 24 novembre et ont ébauché une stratégie et des activités pour assurer le suivi des engagements pris par tous au cours de cet atelier.

La fin de l'atelier régional a été marquée par la lecture de manière solennelle et brillante, pendant la messe de clôture, de la déclaration finale pleine d'énergie et d'espoir, premier résultat concret de la collaboration entre les responsables de l'Eglise et des Organisations de la Société Civile dans leur détermination à sortir de l'accaparement des terres en Afrique.



**Déclaration de la « Conférence Régionale Afrique Francophone »
sur le thème : « Accaparement des terres en Afrique francophone :
identifier et promouvoir les solutions endogènes pour s'en sortir »**

**21 au 23 Novembre 2017 à
Abidjan**

« Dieu créa les cieux et la terre. Le Seigneur Dieu prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder » (Gn1,1 ;2,15)

En créant le ciel et la terre Dieu a voulu que l'homme puisse travailler la terre pour le bien de tous. Mais poussé par l'égoïsme, il tomba dans le péché de l'accaparement et toutes les conséquences qui s'en suivent. En nous appuyant sur la parole de Dieu et l'enseignement du Pape François sur l'Environnement dans la Lettre Encyclique *Laudato si* (LS), et faisant suite à la conférence continentale sur l'accaparement des terres qui s'est tenue à Limuru, au Kenya, en novembre 2015,

Nous archevêques, Evêques, prêtres, religieux et religieuses, Imams, chefs coutumiers, chefs de village, agents pastoraux et acteurs de la société civile, les organisations partenaires réunis en conférence régionale Afrique francophone sur le thème « Accaparement des terres en Afrique francophone : identifier et promouvoir les solutions endogènes pour s'en sortir » déclarons ce qui suit:

La Terre c'est la vie. L'Accaparement des Terres est un phénomène grave qui interpelle toute conscience. Les crises alimentaire, énergétique et financière des années 2000 ont accéléré l'afflux massif des investissements de capitaux dans les biens fonciers, considéré comme actif financier et marchandise, provoquant une grande vague sans précédent d'accaparement des terres en Afrique.

Cet accaparement est dissimulé sous le couvert des expressions de « croissance économique », « développement », « sécurité alimentaire » pour l'Afrique. En réalité c'est une voie ouverte aux compagnies ou institutions locales, nationales, internationales qui se servent des autorités coutumières, religieuses, militaires, politiques et les élites politico-administratives des nations africaines pour perpétuer les modèles économiques orientés vers l'accaparement des terres, des eaux et des ressources naturelles africaines.

L'accaparement des terres aggrave le fossé entre les pauvres et les riches en Afrique où des millions de personnes dont l'existence est liée aux ressources naturelles y compris la terre et l'eau ne disposent pas du minimum pour mener une vie décente. Les guerres et les conflits fréquents en Afrique, le terrorisme, l'exode rural, les déplacements forcés, les migrations internes et internationales ainsi que les espaces de plus en plus restreints pour la société civile sont des effets pervers de ce système. Malheureusement, cet état de fait devient une donnée récurrente qui engendre le péché de l'indifférence (Cf.LS,14) alors que les victimes sont des êtres humains comme chacun de nous et non de simples données statistiques.

Nous constatons que toutes ces menaces à la vie sont persistantes et vont à l'encontre des besoins fondamentaux de l'humanité, des droits humains internationalement reconnus et des valeurs religieuses, évangéliques, sociales et culturelles africaines.



Au vu de tout ce qui précède nous déclarons:

1. L'eau, les semences et notamment la terre ne sont pas et ne devraient pas être une marchandise. La terre est notre mère (Cf. LS,1).
2. La notion de « mise en valeur de la terre » doit être fondamentalement revue pour intégrer les dimensions environnementales, traditionnelles, spirituelles et sociales africaines. L'existence humaine va au-delà des chiffres ou de la finance !
3. Il est urgent d'arrêter l'accaparement des terres sous toutes ses formes en Afrique.
4. Nous sommes solidaires des familles et des communautés touchées par cette menace et qui luttent contre la prise de contrôle de leurs terres et de leurs ressources, en particulier celles qui ont perdu des proches, et les militants des droits fonciers qui sont constamment persécutés.
5. Nous condamnons la criminalisation, les arrestations, les emprisonnements, la persécution et les assassinats des victimes d'accaparement des terres, des militants et des défenseurs des droits fonciers. Nous rassurons les victimes qu'elles ne sont pas seules dans leur lutte et nous nous engageons à nous servir de toutes les procédures légales disponibles pour les encourager et les soutenir dans leur noble lutte.
6. Nous nous engageons à faire poursuivre l'étude et la mise en œuvre des accords commerciaux, des programmes de sécurité alimentaire, des investissements économiques et des programmes de développement d'une part proposés à l'Afrique par les institutions financières internationales, d'autre part élaborés par nos Etats Africains.
7. Nous demandons aux Gouvernements africains d'assurer la mise en œuvre effective des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers » (VGGT) ainsi que du « Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique » (CLDPFA) dans leur pays tout en respectant les principes de la souveraineté alimentaire.
8. Les réformes foncières en cours dans les pays doivent être transparentes, inclusives, participatives, consensuelles et centrées sur la personne humaine et le bien commun. (Cf.LS,183)
9. Nous invitons les Conférences Episcopales Nationales et Régionales à être plus proactives dans leur engagement par rapport aux questions foncières. Elles veilleront à créer un espace d'information, de formation et de plaidoyer en collaboration avec les Organisations de la Société Civile et toutes les personnes de bonne volonté pour la protection de notre maison commune, la terre (Cf.LS,13). Car, comme le dit un proverbe africain: « Quand les araignées unissent leurs toiles, elles peuvent attacher un lion ».

La similitude des expériences d'expropriation et de spoliation nous amène à reconnaître que la convergence de nos actions et de nos stratégies contribuera à faire sortir l'Afrique de ce grand mal.



La terre appartient à Dieu. Nous nous confions tous à la Providence divine qui ne se trompe jamais en ses desseins. Puisse-t-elle accompagner les uns et les autres dans la recherche de la justice, de la paix et du respect des droits de l'Homme et du Bien Commun.

Abidjan, le 23 novembre 2017

Signatures:

1. ADEPA (Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale)
2. AEFJN (Africa Europe Faith and Justice Network)
3. AEFJN Central Africa (Africa Europe Faith and Justice Network)
4. AEFJN (Congrégation la Xavière)
5. AFJN (African Faith and Justice Network)
6. AFSA (Alliance for Food Sovereignty in Africa)
7. Association Foi et Justice Côte d'Ivoire
8. ASNGA (Association Ngaoubourandi)
9. Bddl/Ishi (Bureau Diocésain de Développement de l'Archidiocèse de Lubumbashi, RDC)
10. BIMTT (Biraio Ifandraisan'ny Mpampiofana eo anivon'ny Tontolon'ny Tantsaha)
11. CAFOD
12. Caritas Côte d'Ivoire
13. Caritas Ghana
14. Caritas Guinée
15. Caritas Sénégal
16. CECCI (Conférence des Evêques Catholiques de Côte d'Ivoire)
17. CEB (Conférence Episcopale du Bénin)
18. CERAO/RECOWA (Conférence Episcopale Régionale de l'Afrique de l'Ouest)
19. CCFD – Terre Solidaire
20. Conférence Episcopale Inter territoriale Burkina-Niger
21. Conférence Episcopale du Cameroun
22. Conférence Episcopale du Gabon
23. Conférence Episcopale du Nigéria
24. Conférence Episcopale du Togo
25. CIKOD (Center for Indigenous Knowledge and Organisational Development)
26. CERAP (Centre de Recherche et d'Action pour la Paix)
27. CGLTE (Convergence Globale des Luttés pour la Terre et l'Eau)
28. CICODEV Afrique (Institut Panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement)
29. CIDSE (international alliance of Catholic development organizations in Europe and North America)
30. Collectif pour la défense des terres Malgaches –Tany
31. Commission Episcopale Justice et Paix/Burkina-Niger
32. Commission Justice et Paix Sénégal
33. Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH/RDC – Représentation Bureau provincial du Haut-Katanga, Lubumbashi)
34. CENJP (Commission Episcopale Nationale Justice et PaixTogo)
35. CMAT (Convergence Malienne contre les Accaparements des Terres)
36. COPAGEN (Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain)
37. CRAAD-OI
38. CVJR (Commission Justice Vérité et Réconciliation)
39. DKA Austria
40. ECAR Projet Vahatra diocèse de Tsiroanomandidy



41. ENDA-Pronat (Environnement Développement Action pour la Protection Naturelle des Terroirs)
42. Entraide et Fraternité
43. FOCSIV
44. Forum Civil
45. Floraison
46. FENASCOVICI (Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de Vivriers de Côte d'Ivoire)
47. FVTM (Fédération des Femmes Rurales de Madagascar)
48. GRAIN
49. INADES Formation Côte d'Ivoire
50. INADES Formation - Régional (Institut Africain pour le Développement Economique et Social)
51. Jeunes Volontaires pour l'Environnement Côte d'Ivoire(JVE-CI)
52. Initiatives pour le développement communautaire et la conservation de la Forêt (IDEF)

53. Eburnie ToDay
54. Les communautés du Royaume Andoh (chef lieu de Famienkro)
55. Juste et Paix Côte d'Ivoire
56. Justice & Paix N'djamena
57. Justice Pour Tous
58. MISEREOR
59. RAIDH (Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains)
60. Réseau Afrique-Europe Foi et Justice Cameroun
61. Réseau SOA (Syndicat des Organisations Agricoles)
62. SCEAM/SECAM (Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar)
63. SYNPA (Synergie Paysanne)
64. Terre A Vie
65. YVE (Youth Volunteers for the Environment)Ghana



LISTES DES ANNEXES

Toutes les annexes peuvent être consultées et téléchargées à partir de [ce lien](#).

I. DISCOURS D'OUVERTURE

1. Allocution de Monseigneur Alexis Touably, Vice-président de la Conférence Épiscopale de Côte d'Ivoire et 2ème Vice-Président de la CERAO.
2. Allocution de son Excellence Monseigneur Lucius IwejuruUgorji, Évêque d'Umuahia et Président de la Commission Justice, Développement et Paix de RECOWA
3. Allocution de Colonel ME Kouamé Martial, Représentant du Ministère des Eaux et Forêts
4. Allocution de la Représentante de la CGLTE Afrique de l'Ouest, Mme Kadidja KONE
5. Allocution de la Représentante de l'ASFA, Mme Claire QUENUM
6. Allocution de son Excellence Mgr Joseph SPITERI, Nonce Apostolique en Côte d'Ivoire

II. PRESENTATIONS DES CAS

1. État des lieux du phénomène de l'accaparement de terres
2. Revue des cadres de références régionale et internationale pour l'élaboration de politiques foncières
3. Le cas de Cinjira/Luhwindja au Sud Kivu – République Démocratique du Congo (RDC)
4. Le cas SEPHOS à Koudiadiène au Sénégal
5. Le cas de SIAT à Prikro, Côte d'Ivoire
6. Etudes et rapports sur les forêts par le RAIDH, Côte d'Ivoire
7. Le cas de la communauté de Babator au Ghana
8. Le cas de Kouankoufouanou au Burkina-Faso
9. Le cas du village d'Agblada au Bénin
10. Sécurisation foncière dans le diocèse de Tsiroanomandidy à Madagascar
11. Stratégie d'élaboration d'une Loi Foncière Agricole au Mali

III. RECAPITULATIF DES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET REGIONAUX

IV. LISTE DES PARTICIPANTS